

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

FONDÉE EN 1822

ET DES

SOCIÉTÉS BOTANIQUE DE LYON, D'ANTHROPOLOGIE ET DE BIOLOGIE DE LYON
RÉUNIES

Secrétaire général : M. P. NICOD, 122, rue St-Georges; Trésorier : M. F. RAVINET, *, 11, rue Franklin

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	{	France et Colonies Françaises	10 francs
		Etranger.	15 —

2.671 Membres

MULTA PAUCIS

Chèques postaux c/c Lyon, 101-98

PARTIE ADMINISTRATIVE

Admissions.

Ont été admis à la séance du 12 avril :

Bayerische Staat-Bibliothek, M^{lles} Moruzi, Thorens, M. Decors, Musée Royal d'Histoire Naturelle de Bruxelles, MM. Gauthier, Mermet.

ORDRE DU JOUR

DE LA

Séance générale du Mardi 10 Mai 1932, à 20 h. 30

1^o Vote sur l'admission des candidats présentés le 12 avril.

2^o Présentation de :

M. Mahoux (Paul-Gabriel), ingénieur des travaux publics, chez M^{me} Baillie, Moustiers-Sainte-Marie (Basses-Alpes), par MM. d'Allezette et Riel. — M. Sauger (M.), 11, rue Severo, Paris (14^e), *Mycologie*, par MM. Rivalois et Jossierand.

3^o M. ALLEMAND-MARTIN. — La reprise de l'étude de l'éponge commerciale (*Hippospongia equina*) de Tunisie : analyse d'un travail de la Station Océanographique de Salammbô-Carthage.

4^o M. BIDAULT DE L'ISLE. — observatoire de la Guette : Observations pour l'hiver 1931-1932.

5^o Communications diverses.

SALLE DE COURS ET CONFÉRENCES

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues qu'à la suite des démarches faites par MM. le D^r RIEL, CARDOT, BEAUVERIE, ROMAN, NÉTIEN et POUZET, auprès de M^{me} la Directrice de l'Ecole technique municipale de jeunes filles, qui a accueilli leur requête avec la plus grande bienveillance, M. le Maire de Lyon vient de nous accorder l'autorisation de disposer, pour nos cours et conférences publiques et nos réunions particulièrement nombreuses, de la grande salle contiguë à notre salle de réunions.

Il demeure entendu que l'Ecole technique conserve tous ses droits sur cette salle et que nous ne l'occuperons qu'en dehors des heures de cours de l'Ecole.

Nous adressons à M. le Maire de Lyon, toujours si bienveillant pour la Société Linnéenne, et à M^{me} la Directrice de l'Ecole technique l'expression de notre vive reconnaissance.

DON A LA SOCIÉTÉ

M. M. MOURGUE a fait un don de 40 francs.
Tous nos remerciements.

NÉCROLOGIE

Nous avons le regret d'annoncer le décès d'un de nos membres à vie M^{me} USUELLI.

Nous adressons à M. Primo USUELLI l'expression de nos sincères condoléances.

PARTIE SCIENTIFIQUE

SECTION BOTANIQUE

Séance du 8 Février

Eruption cutanée produite par l'encens mâle

Par le D^r BONNAMOUR

OBSERVATION. — Un homme de soixante-cinq ans, qui a fait déjà deux séjours dans mon service de l'hôpital de la Croix-Rousse pour bronchite et emphysème, y rentre une troisième fois. Une quinzaine de jours auparavant, ayant fait une nouvelle poussée de bronchite, il alla voir un voisin qui lui conseilla un emplâtre d'encens mâle. Le malade achète donc, chez un pharmacien, 1 franc d'encens mâle, c'est-à-dire, une centaine de grammes, et il va confectionner lui-même son emplâtre. Pour cela, il prend deux blancs d'œufs qu'il étend sur du coton, et il saupoudre le tout avec la poudre d'encens mâle. Il applique l'emplâtre ainsi fabriqué, directement sur la peau, au niveau de la région thoracique antérieure. Il le laisse trois jours en place.

L'emplâtre a laissé une brûlure assez étendue au niveau de son point

d'application. Mais en même temps est apparue sur l'abdomen, le cou, et les cuisses, une éruption, dont malheureusement on ne voit que les cicatrices lors de son entrée à l'hôpital. Ces cicatrices se présentent sous forme d'aréoles rougeâtres, à contours arrondis, avec desquamation de la peau. Le prurit qui a été très marqué au début, est léger maintenant.

Au moment de son entrée, on constate quelques taches d'apparition récentes au niveau de la cuisse et de la région périnéale. Ce sont des taches rouges, violacées, cycliques, recouvertes d'une grosse croûte noirâtre.

Les conséquences de cette thérapeutique ont été à l'encontre du résultat cherché et le malade a vu sa température monter, la toux a augmenté et la dyspnée a été plus vive.

Le malade n'avait pris aucun médicament à l'intérieur. Une cutiréaction, faite avec une petite quantité de poudre d'encens mâle dans du sérum physiologique, et bouillie, a été très nettement positive. Ceci montre bien que ce malade, prédisposé aux éruptions cutanées, car il était sujet à des poussées de psoriasis, était particulièrement sensible à l'encens mâle.

L'encens est utilisé depuis la plus haute antiquité, non seulement dans les cérémonies religieuses, mais aussi en thérapeutique. On a recours à lui comme stimulant, excitant et balsamique. Il est employé surtout à l'extérieur, mais il est aussi couramment utilisé en médecine populaire comme vermifuge chez les enfants, contre les maux de tête. On lui attribuait autrefois une certaine efficacité contre les affections charbonneuses.

Au point de vue chimique, l'encens est une gomme résine produite par plusieurs arbres du genre *Boswellia* qui poussent soit en Arabie, soit en Afrique, soit dans l'Inde. Ils appartiennent à la famille des Térébenthacées. Or plusieurs plantes de cette famille contiennent un suc résineux dont l'huile volatile est souvent d'une acreté extrême, et produit sur la peau une irritation et même une vésication quelquefois grave. Il faut citer en particulier le Sumac des corroyeurs (*Rhus coriaria* L), le *Rhus toxicodendron* dont Bretin rapporte dans sa thèse plusieurs accidents graves produits sur des jardiniers du Parc de la Tête-d'Or, ainsi que le *Pistacia terebinthus* qui donne la térébenthine dont tout le monde connaît l'action sur la peau.

Mais le nombre des végétaux dont le contact peut être irritant pour l'homme est beaucoup plus grand qu'on ne le croit communément. Indépendamment de l'Ortie et de la Moutarde que tout le monde connaît, Bretin, dans sa thèse sur les Dermatoses d'origine végétale (Lyon, 1909), cite plus de deux cents plantes parmi les espèces les plus variées, causes possibles de ces dermatoses.

Les lésions cutanées qu'elles produisent peuvent être très variables ; elles vont depuis la simple irritation, la petite papule urticaire jusqu'à la vésication intense, et peuvent même occasionner quelquefois de véritables accidents plus ou moins graves d'intoxication générale. Il faut tenir compte aussi de certaines sensibilités particulières.

Le mécanisme de cette irritation est variable. On a signalé souvent des spores de Champignons (*Ustilago*). Ce peuvent être des agents mécaniques comme les saphides des Scilles, des Jacinthes, ou les poils tecteurs à pointe acérée des *Phaseolus* ou des *Nesocleum*. Ou bien ce sont des produits de l'appareil sécréteur externe ou interne comme les poils glandulaires des *Primula*, les poils urticants des *Urtica* ou des *Laportea* ; ou encore des essences, des oléorésines, contenues dans les glandes ou canaux excréteurs et les laticifères des *Abies*, *Citrus*, *Euphorbia*, *Rhus*, etc., quelquefois enfin des produits contenus dans la masse des tissus et non localisés dans des appareils spéciaux.